

DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
COMMUNE DE REIMS  
**PROJET DE DIVISION**

Propriété de :

193 Rue des Capucins  
Section CY n° 717

**CUMENT  
DIVISOIRE**

ECHELLE : 1/75

**DESCRIPTION DES LIMITES**

Le long des points x-y-z, la clôture rigide est privative et rattachée et rattachée cadastrée section CY n°717 s.2.  
Le long des points w-x, la clôture rigide est privative et rattachée et rattachée cadastrée section CY n°717 s.2.  
Le long des points B-w, le haie est privative et rattachée et rattachée cadastrée section CY n°717 s.1.  
Points A-B-w-x-y-z : Limite divisoire concernant la parcelle cadastrée section CY n°717.

**NOTA**

La représentation du parcellaire cadastral figurant sur le plan résulte d'un calage graphique du plan cadastral. Elle est fournie à titre indicatif et ne préjuge en rien de la position des limites juridiques de propriété.

Les limites aboutissantes de la limite divisoire feront l'objet d'une délimitation contradictoire.

**CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT DU PLAN :**

Le présent document constitue une esquisse de division établie à partir des éléments cadastraux, des recherches foncières réalisées et du relevé topographique effectué le 20 juillet 2026.

Il a pour objet de présenter le projet de division envisagé.  
Les limites de propriété figurées sur le présent plan résultent de l'analyse des éléments fonciers et des constatations effectuées sur le terrain.

Elles seront soumises à la reconnaissance contradictoire des propriétaires concernés lors de la réunion de bornage, préalablement à l'établissement du procès-verbal de bornage.

Les contenances indiquées sont calculées à partir du relevé topographique précité.

Elles sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'être ajustées en fonction de la définition définitive des limites reconnues contradictoirement et des calculs définitifs.

Le présent document constitue un document de travail.

Il ne vaut ni procès-verbal de bornage, ni document modificatif du parcellaire cadastral et ne pourra produire ses effets qu'à l'issue de l'ensemble des opérations foncières et administratives nécessaires.

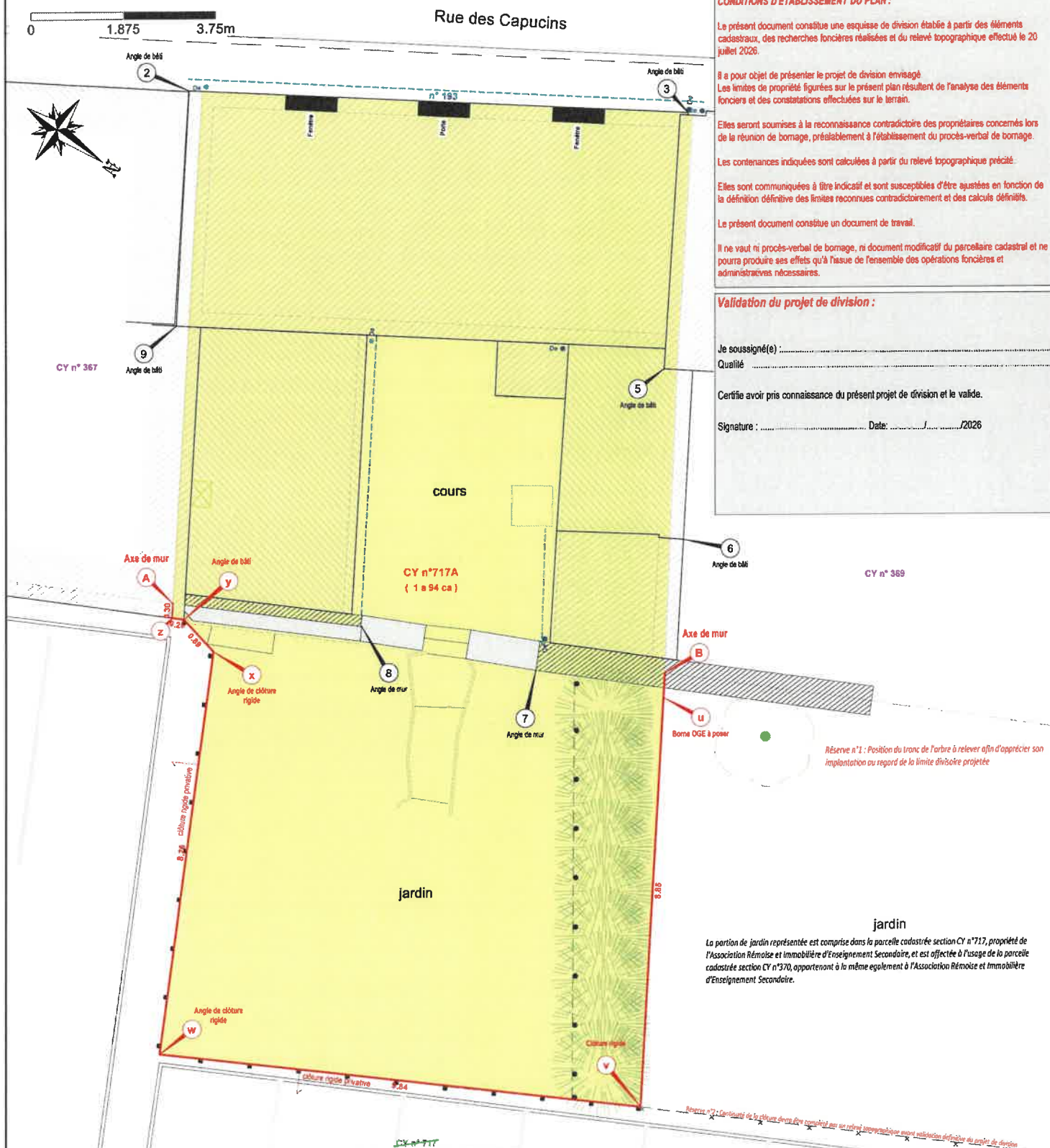
**Validation du projet de division :**

Je soussigné(e) : .....

Qualité : .....

Certifie avoir pris connaissance du présent projet de division et le valide.

Signature : ..... Date : ...../...../2026



Réserve n°1 : Position du tronc de l'arbre à relever afin d'apprécier son implantation au regard de la limite divisoire projetée

La portion de jardin représentée est comprise dans la parcelle cadastrée section CY n°717, propriété de l'Association Rémoise et Immobilière d'Enseignement Secondaire, et est affectée à l'usage de la parcelle cadastrée section CY n°370, appartenant à la même égolément à l'Association Rémoise et Immobilière d'Enseignement Secondaire.

Réserve n°2 : Continuité de la clôture rigide privative comprise sur un relevé topographique avant validation définitive du projet de division

**RÉFÉRENCES**

N° AFFAIRE : 260363

RÉF. / RESP. : JM/AM

DATE : 31/07/26

Levé régulier réalisé le 20/07/26 - Système de projection planimétrique RGF 93 Conique Conforme

CY n° 717B  
( 2 ha 57 a 05 ca )

**TERRA GÉOMÈTRES EXPERTS**

**REIMS** ( siège social )  
Parc d'Affaires Reims Champigny  
Allée Jean-Marie Amelin Bâtiment C  
51370 CHAMPIGNY  
Tél. : 03 26 86 70 60  
e-mail : reims@terra.fr